



**AideauxTD.com**

A vos côtés pour réussir vos études de droit.

**PACK DE FICHES & CARTES MENTALES**

.....>

# **DROIT CONSTITUTIONNEL PRINCIPES FONDAMENTAUX**



**AUTEUR**

**Raphaël BRIGUET-LAMARRE**

## Table des matières

<b>Thème n°1 : LE CADRE DU POUVOIR POLITIQUE .....</b>	<b>3</b>
Fiche n°1 - Les composantes de l'État.....	3
Fiche n°2 - Les formes de l'État : L'État unitaire .....	6
Fiche n°3 - Les formes de l'État : L'État fédéral et la confédération .....	9
Fiche n°4 - L'État régional .....	12
<b>Thème n°2 : LA SOURCE DU POUVOIR POLITIQUE .....</b>	<b>14</b>
Fiche n°5 - La notion de souveraineté .....	14
Fiche n°6 - Les modes d'exercices du pouvoir issus des théories sur la souveraineté .....	16
<b>Thème n°3 : LES FONDEMENTS DU POUVOIR POLITIQUE .....</b>	<b>19</b>
Fiche n°7 - La Constitution.....	19
Fiche n°8 - La révision de la constitution .....	21
Fiche n°9 - Le contrôle de constitutionnalité : le contrôle politique (1).....	24
Fiche n°10 - Le contrôle de constitutionnalité : le contrôle juridictionnel (2) .....	25
<b>Thème n°4 : LES MODES D'ORGANISATION DU POUVOIR POLITIQUE .....</b>	<b>29</b>
Fiche n°11 - La démocratie (1) : La notion de démocratie.....	29
Fiche n°12 - La démocratie (2) : Le suffrage et les modes de scrutin .....	31
Fiche n°13 - La séparation des pouvoirs .....	34
Fiche n°14 - Le régime présidentiel .....	37
Fiche n°15 - Le régime parlementaire (la collaboration des pouvoirs) .....	39
Fiche n°16 - Le régime présidentiel américain .....	42
Fiche n°17 - La Monarchie parlementaire britannique .....	47
<b>Thème n°5 : L'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE .....</b>	<b>52</b>
Fiche n°18 - De la Révolution au 1 <sup>er</sup> Empire.....	52
Fiche n°19 - De la restauration au Second Empire .....	55
Fiche n°20 - La III <sup>e</sup> République.....	57
Fiche n°21 - La IV <sup>e</sup> République.....	61

## Quelques mots d'amour de motivation...

Cher étudiant, chère étudiante,

En faisant l'acquisition de ces fiches de révision, vous avez fait un pas de plus vers votre réussite universitaire.

Félicitations ! 

Avant d'en commencer la lecture, je voudrais vous rappeler deux choses importantes.

D'abord, n'oubliez pas que pour réussir, vous devez travailler et consacrer un minimum de temps à vos révisions.

Je compte donc sur vous : utilisez ces fiches à bon escient !

Ensuite, gardez à l'esprit que vous êtes le seul / la seule à pouvoir décider de vos objectifs et à pouvoir les réaliser.

Vous passerez sûrement par des moments de doutes et vous rencontrerez nécessairement sur votre chemin quelques difficultés. C'est normal.

Ne vous découragez jamais, gardez éloignées de vous les personnes qui ne vous pensent pas capable de réussir, entourez-vous de personnes bienveillantes et, surtout, restez TOUJOURS motivé.  

En route vers votre succès !   

Bon courage pour vos révisions et n'hésitez pas à nous écrire si besoin.

**Raphaël BRIGUET-LAMARRE**

## Thème n°1 : LE CADRE DU POUVOIR POLITIQUE

### Sous-thème n°1 : L'État

#### Fiche n°1 - Les composantes de l'État

Les origines de l'État

Deux théories permettent d'expliquer l'origine de l'État.

1. Selon la **théorie du Pacte social**, l'État a pour origine un accord de volonté des hommes visant à assurer la défense de leurs intérêts et la garantie de leurs libertés au sein de la société (Spinoza, Rousseau, Hobbes...). Les hommes renoncent à l'état de nature par un « pacte social ».
2. Selon la **théorie de l'évolution naturelle**, l'État naît de l'évolution naturelle de la société. Les hommes, naturellement, se regroupent et s'organisent pour améliorer la vie en communauté.

Le mot « Etat » vient du latin « stare » signifiant « se tenir debout ». Il s'agit d'une forme d'organisation des sociétés humaines. C'est un pouvoir de commandement qui s'est institutionnalisé, qui a pris corps dans une organisation<sup>1</sup>.

Trois éléments permettent de caractériser un État.

#### I. Le territoire

- > **Déf.** Cet élément constitutif de l'État est une **partie de l'espace géographique qui relève de cet État, sur lequel vit une population et s'exerce l'autorité publique**. Il comprend :
  - Le **territoire terrestre** ;
  - L'**espace maritime** comprenant la mer territoriale et la zone économique exclusive ;
  - L'**espace aérien** : atmosphère au-dessus du territoire terrestre et de l'espace maritime.
- > **Éléments indifférents** :
  - La taille du territoire n'importe pas (*ex. : Vatican / Russie*).
  - Le territoire peut être morcelé en plusieurs entités sans continuité (*ex : les DOM/TOM en France*).
  - Le territoire peut être enclavé dans un État étranger (*ex : Vatican*).
- > **Abandon d'une partie du territoire** ? La Constitution française autorise les cessions et les adjonctions de territoires à certaines conditions (**art. 53 al. 3**) alors que d'autres constitutions interdisent aux pouvoirs publics de consentir à des abandons de territoire (**principe d'intangibilité du territoire**).

<sup>1</sup> Dictionnaire du Droit constitutionnel, M. de Villiers, A. Le Divellec, Sirey, 2020.

## II. La population

- > **Déf.** : groupe humain, ensemble de personnes physiques formant une communauté, distincte des autres rattachés à un État.
- > **Distinction avec la nation.** La nation n'est pas la population.  
**La nation** est une **entité abstraite et collective** regroupant les hommes et les femmes qui, partageant une histoire et des valeurs communes, acceptent de lier leur destin.
  - ~ **La conception allemande** de Nation insiste sur des éléments objectifs : la langue, la religion, la race, la géographie.
  - ~ **La conception française** prend en compte certains de ces éléments objectifs mais insiste sur la **volonté de vivre ensemble** résultant notamment d'une histoire commune et d'un avenir partagé.  
 En France, l'État est lié à l'idée de Nation : on parle **d'État-nation** (l'État est la personnification de la Nation, la Nation s'incarne dans une « réalité juridique »).

Plusieurs thèmes à connaître sur la Nation :

- **1. Toute Nation a-t-elle un État ?** En principe, oui. La Charte de l'ONU pose le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le Préambule de la Constitution française de 1958 prévoit le principe de « **libre détermination des peuples** ».
  - **2.** La nation peut être divisée entre plusieurs États (Corée du Nord et du Sud) et plusieurs États peuvent regrouper plusieurs nations : **États bi ou multinationaux** (*ex. : Belgique*).
- > **Nationalité / citoyenneté :**
- En principe, seuls les **nationaux** sont **citoyens** de l'État : la nationalité unit les personnes à l'État (« *sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques* », Const. art. 3). Les **étrangers** font partie de la population mais ne sont pas citoyens et ne disposent pas des prérogatives découlant de la citoyenneté.
  - Par exception, dans certains domaines, certaines prérogatives découlant de la citoyenneté peuvent être accordées à des non nationaux lorsqu'ils sont citoyens de l'Union européenne.  
*Ex. : La Constitution permet le droit de vote et l'éligibilité aux élections municipales locales des citoyens de l'Union européenne (Const., art. 88-3).*

## III. La puissance publique

- > **Déf.** Autorité publique exerçant le pouvoir sur le territoire et la population réunissant **deux caractères** : la **personnalité morale** (1) et la **souveraineté** (2). Cette souveraineté est limitée par la **théorie du droit naturel** et par le **respect du droit**.
- > **1. La personnalité morale.** L'État est incarné par des **institutions gouvernementales et administratives** appelées « **pouvoirs publics** » et est doté de la **capacité d'agir** sur le plan juridique. Deux conséquences découlent de cette personnalité morale :

- **L'État est distinct des gouvernants** c'est-à-dire des personnes physiques qui le composent. Il est donc permanent malgré les changements (**principe de continuité de l'État**) ;

- Les actes pris par un gouvernement **continuent d'être valables malgré les changements politiques** (**principe de permanence du droit**).

## > 2. La souveraineté.

- **Principe.** Une entité souveraine ne tient son pouvoir que d'elle-même et n'est soumise à aucune autorité extérieure.

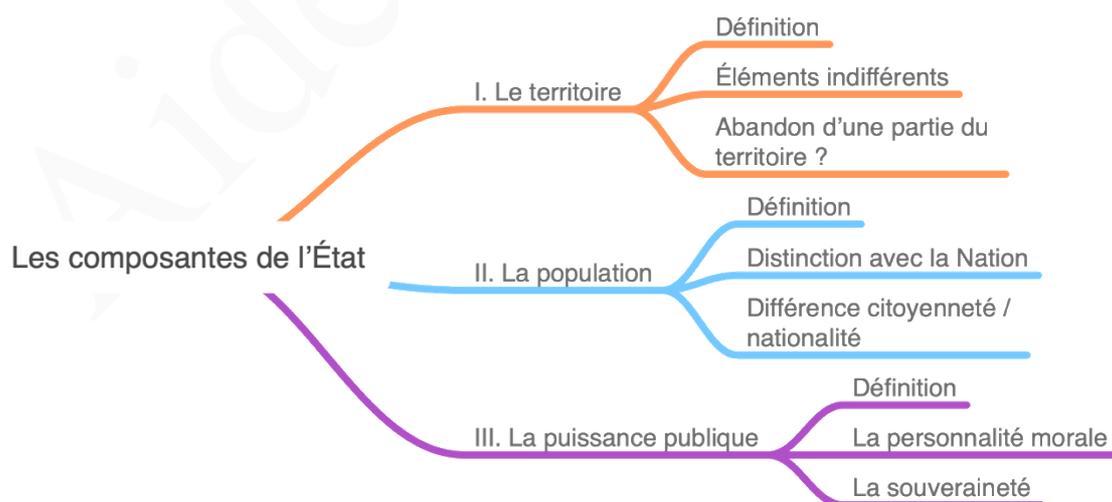
- **Sur le plan interne**, l'État dispose d'un pouvoir absolu de décider en dernier ressort. Il est la source du droit applicable sur son territoire et dispose du monopole du pouvoir de commandement.

- **Sur le plan externe**, l'État est indépendant à l'égard de toute autre autorité et notamment par rapport aux autres États sur le plan international. Mais il doit respecter la souveraineté des autres États.

- **Limitations à la souveraineté.**

- **La théorie du droit naturel** : selon cette théorie, il existerait des droits « naturels » c'est-à-dire « préexistants », en dehors des lois de l'État, qu'il suffirait de constater et qui seraient fondés sur la raison. Ces droits s'imposeraient à tous les États souverains où qu'il soit et à n'importe quelle époque.

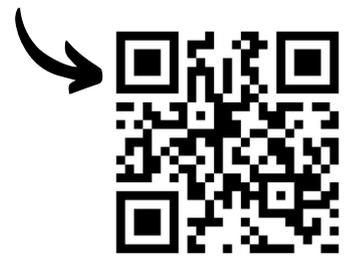
- **Le respect du droit (l'État de droit)** : selon cette théorie, le souverain est lui-même soumis aux règles qu'il crée : il s'autolimité (**théorie de l'autolimitation**). L'État de droit se distinguerait de **l'État de police** dans lequel l'État ne serait pas tenu de respecter les règles de droit.



+20 000  
téléchargements



A télécharger ici

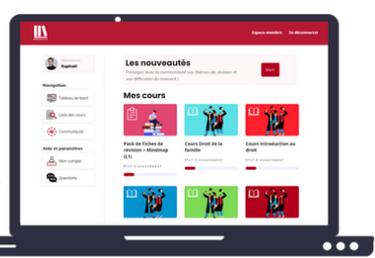


Ou en cliquant ici

# Tous nos Pack Fiches de révision + Mindmap



Pour aller plus loin...



Les cours vidéos



Le manuel  
de méthodologie



Les annales corrigées